AR Prefecture
024-200040400-20230322-2023_52-DE
Reçu le 27/03/2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire

****

Le 22 mars 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Celles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 15 mars 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Edwige Badel -Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye -Régis Defraye – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Xavier Garreaud (Commune de Segonzac)
Titulaires absents	10	Christine Berthé – Lisa Boyer – Joël Constant – Nicolas Platon – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Patrick Lachaud
Procurations	6	Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Bernard Saint Martin à Joëlle Saint Martin Jean-Claude Arnaud à Jean-Pierre Chaumette Denis Ferrand à Julie Bordet Patrick Lachaud à Muriel Morlion

AR Prefecture
024-200040400-20230322-2023_52-DE
Reçu le 27/03/2023

DELIBERATION N° 2023 /52 : (Code Nomenclature /711)
DATE : 22 mars 2023
RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau
OBJET : Examen et débats des orientations Budgétaires 2023

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose à toute collectivité comptant une commune de plus de 3 500 habitants (article L 2312-1 du CGCT).

Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget, sous peine que celui-ci soit entaché d'illégalité.
Il doit informer sur la situation financière et permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité, afin d'éclairer les choix lors du vote du budget.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe) a complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Le débat d'orientations budgétaires s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président dont le contenu doit notamment porter sur :

- Les orientations envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes,

- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,

- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,

- Des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat. Le DOB fait l'objet d'une délibération n'ayant pas caractère décisionnel.

Le conseil communautaire, après en avoir débattu,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 sur la base du rapport d'orientations budgétaires joint en annexe.

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 55
Votes contre :0
Abstentions :0

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet
Signé électroniquement le 25/03/2023 à 13:38
par Didier BAZINET

La secrétaire de séance du 22 mars 2023
Murielle Cassier

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 25/03/2023 13:37:37

COMMUNAUTE DE COMMUNES
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC